

LES ENJEUX DE VOTRE FORMATION A LA CONDUITE

Permis A1 / A2



1. Pourquoi mieux apprendre à conduire une motocyclette ?

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Le livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur et de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il vous permet de matérialiser, avec l'aide de votre enseignant, votre niveau d'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à la conduite sécurisée d'une motocyclette.

A cet effet, vous trouverez dans ce livret quatre grilles qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir. Chacune de ces

compétences principales est subdivisée en sous-compétences associées qui sont à travailler et à valider par des approches différenciées.

3. Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Chez Objectif Route, nous approchons ces contenus sous divers angles, en alternant apprentissage à distance, hors circulation et en circulation.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Lors de la phase pratique, vous apprendrez à développer vos compétences de conduite au travers d'un programme de formation établi par l'Etat (le REMC). Ces compétences porteront notamment sur :

- la maîtrise mécanique du véhicule : diriger votre véhicule sur des routes peu ou pas fréquentées, en marche avant et en marche arrière, moduler votre vitesse, maîtriser vos démarrages et vos arrêts, slalomer et gérer des situations d'urgence
- le déplacement en agglomération : identifier et franchir les intersections en respectant le régime de priorité, gérer les changements de direction en sécurité, arrêter et stationner votre véhicule, adapter votre allure aux situations
- la gestion des situations complexes telles que s'insérer dans une circulation rapide, dépasser des véhicules, respecter les distances de sécurité, circuler à l'abord d'ouvrages d'art...
- la conduite en autonomie, la gestion des itinéraires, l'éco-conduite et la gestion des situations d'urgence et de dépannage.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Il vous faudra, enfin, prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

4. Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau de savoir-faire que vous avez acquis : équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

Cette épreuve se compose de deux ateliers, un premier de maniabilité sans l'aide du moteur, un second constitué de 4 phases distinctes et consécutives.

Ces deux ateliers se déroulent de façon successive, sans pause ni alternance avec d'autres candidats.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | |
|--|------------------------|---|----|---|-----------|--------------------------------|---------------------------|-------------------|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | Analyse des situations | Adaptation aux situations | Conduite autonome |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | |
| Savoir s'équiper et s'installer | | | | X | | | | |
| Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes | | | | | X | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | |
| Prendre l'information | | | | X | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | | | | X | | | | |
| Appliquer la réglementation | | | | X | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | | | | X | | | | |
| Partager la chaussée | | | | X | | | | |
| Maintenir les espaces de sécurité | | | | X | | 1 | 1 | 1 |
| Sous-totaux | | | 0 | 6 | 15 | 1 | 1 | 1 |
| Courtoisie | | | +1 | | | | | |
| Total général | | | | | 25 | | | |

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

| | |
|--------------|----------------------|
| BILAN | FAVORABLE (1) |
|--------------|----------------------|

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical